AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2018-N°58

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 13 JANVIER 2018

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 2-3

La Vie Communale 4-7

Infos Pratiques 8-11

Le Coin des Associations 12-17

Comptes rendus Conseil Municipal 18-31

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2018, au nom de mes Collègues du Conseil municipal, je vous présente mes vœux les plus sincères ainsi qu'à votre famille et à vos proches. Je vous souhaite à toutes et à tous, une année de joie, santé et réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur.

A l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours ou à l'étude.

Tout d'abord **la BOULANGERIE-BAR-TABAC** ouverte en début 2017 avec à l'étage 5 appartements loués. L'ensemble de ce projet avoisine un coût d'1 million d'euros financé à 50 % par des subventions et le reste par auto financement de la commune. Il s'agit là de l'investissement le plus important réalisé par la commune depuis de nombreuses années.

Certains ont pu être inquiets face à cet investissement et je tiens à les rassurer. Ce projet est une réussite des services rendus au quotidien :

- une réussite commerciale car le projet pour la boulangerie comptait un chiffre d'affaires prévisionnel de 120 000 €, or celui-ci dépassera les 150 000 € soit 25 % de plus. Et pour le bar, le chiffre d'affaires prévisionnel était de 48 000 €, celui-ci dépassera les 60 000 € soit 25 % de plus également. Je tiens à remercier Mélanie et Sébastien BOHU, les gérants de ce commerce.
- une réussite économique car l'ensemble des loyers dégagera une recette annuelle de plus de 40 000 €.

Ce projet permet également de compenser une partie des baisses de dotation de l'Etat : une perte pour notre commune de près de 50 000 €.

Autre réussite, celle de notre **DISTRIBUTEUR de BILLETS** qui a atteint son objectif en 2017, ainsi il ne coûtera pas 1 euro à la commune. Continuez à développer son activité car il ne faut pas oublier que plus de 1200 distributeurs ont été retirés en 2017 par les banques.

Une réussite pour notre **STATION SERVICE COMMUNALE** qui a atteint des sommets inespérés : 625 573 litres en 2017 et pour notre **LOTISSEMENT DU GRAND JARDIN** pour lequel il ne reste plus que 2 parcelles à vendre sur les 13 parcelles.

Je voudrais maintenant évoquer **la ZONE D'ACTIVITE** de la route de Tinchebray qui est une compétence de la CDC Domfront Tinchebray Interco. Un grand merci à toute la famille GIGAN qui a cédé ses terrains pour la réalisation de cette zone. Le projet se poursuit, les fouilles archéologiques ont été réalisées le 25 Janvier dernier. Nous avons pris du retard à cause des difficultés à convaincre nos décideurs pour la réalisation de cette zone et à la SHEMA qui avait omis de faire le nécessaire.

L'entrepôt de stockage de la Biscuiterie verra le jour cette année pour une surface de 5 000 m2 couverte avec un investissement de 4 millions d'euros.

Quant à l'entreprise LP Sécurité, je tiens à remercier Nicholas BROTCHIE qui nous a démontré sa volonté de rester à Lonlay. Ainsi la zone d'activité aurait été complète. Hélas le projet n'a pu être réalisé car cette entreprise n'a pu bénéficier du concept « Atelier Relais ». C'est un concept qui permet aux CDC de bénéficier de subventions pour la construction de locaux qui sont ensuite mis à la disposition des entrepreneurs moyennant un loyer très attractif. Il faut savoir que 2 Ateliers Relais ont été créés sur une même commune avec un montant total de subventions de 80 % dont un atelier de 400 m2 correspondant aux besoins de l'entreprise LP Sécurité. Vous comprenez tout l'intérêt de ces ateliers relais pour nos jeunes chefs d'entreprises. Ateliers Relais qui poussent comme des champignons.

Je m'interroge :

Développer l'emploi n'est-ce pas la priorité des priorités ?

N'est pas la plus grande fierté pour des parents de voir leurs enfants au travail ?

Je pense que c'est une des meilleures façons de lutter contre la diversification de nos communes. Ne soyons pas surpris de lire dans OUEST FRANCE du 28/12/2017 : « ORNE : le déclin démographique s'accentue ». L'ORNE est le seul département de Normandie qui voit sa population baisser – Pire du Grand Ouest.

Malgré tout, notre commune reste attractive et des entreprises investissent :

- Les vétérinaires ont décidé d'investir dans un nouveau cabinet vétérinaire dans une partie des anciens locaux de la menuiserie de Guy LEBOUCHER.

- La reconstruction complète du siège social de l'Entreprise Jacques LEBAUDY (John DEERE) dirigée par Xavier LEBAUDY se poursuit avec un investissement de 2 millions d'euros.

En résumé à LONLAY, nous investissons :
576 € par habitant, alors que la moyenne des communes similaires du département est de 171 € par habitant ; tout en préservant de très bon ratio de désendettement puisque en 2 ans, nous sommes en capacité de rembourser notre dette, alors que pour bon nombre de communes ces ratios se situent entre 4 et 10 ans.

Notre **PLAN LOCAL D'URBANISME** a fait l'objet d'une enquête publique en septembre dernier et il est devenu exécutoire depuis le 28 Décembre 2017. Pour rappel, il s'agit d'un outil de PLANIFICATION à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol où, quoi et comment construire.

Les travaux de réfection de **voirie** ont été réalisés sur la commune fin 2017 par les établissements Courteille de Passais la Conception pour un montant total de 91 116,96 € TTC.

CONCERNANT LES PROJETS 2018 :

En ce moment se déroule le **recensement de la population** qui prendra fin le 17 février 2018. Je vous rappelle qu'il est important de se faire recenser et que 3 agents recenseurs se présentent à votre domicile, afin de recueillir les données nécessaires : il s'agit de Mesdames Nadine LAUNAY, Valérie BIDARD et Thaïs TOURNEBOEUF. Je vous remercie à l'avance du bon accueil que vous leur réserverez.

Concernant le **Pôle Santé**, j'ai demandé au Président de la CDC de disposer de la compétence Santé. Pourquoi ? Vous connaissez très bien les difficultés actuelles pour recruter un médecin. Notre commune souhaite disposer de la compétence santé afin d'être maître de son destin. En plus des efforts consentis par le Conseil Départemental, je souhaite augmenter nos chances de lutter contre la désertification médicale en pouvant faire appel à des cabinets spécialisés dans le recrutement même si le coût reste élevé, environ 30 000 euros. Je suis convaincu qu'il faudra mettre les bouchées doubles.

La protection santé est devenue un sujet brûlant, d'ailleurs j'ai interpellé notre 1er Ministre Edouard PHILIPPE dans la rue – Place du Palais Bourbon le 22 novembre dernier. Je lui ai dit : « quel que soit nos idées, au moins votre gouvernement met en application ce qu'il avait promis, par contre, vous avez sous-estimé le problème de la désertification médicale en ruralité et vos dispositions prises ne sont pas suffisamment ambitieuses pour réussir. Je crains le pire. »

En résumé, ne pas avoir la compétence santé, c'est diminuer nos chances d'avoir un médecin demain : un risque à ne pas prendre.

L'aménagement du presbytère en un espace mutualisé de service au public ; les travaux consistent à aménager une salle de télé-travail, un espace réservé au Studio FABLION, une salle d'accueil public et associatif et enfin la Mairie. Les travaux vont débuter en Février pour se terminer en Septembre. Le coût de l'opération est d'environ 400 000 € dont 200 000 € de subventions DETR. Grâce à cet aménagement, les cartes nationales d'identité et les passeports pourront à nouveau être établis à Lonlay. Sans la réactivité de votre conseil municipal encore un service qui disparaissait.

L'aménagement d'un salon de coiffure au rez-de-chaussée de la Mairie actuelle et à l'étage un appartement suite au départ en retraite de Claudine LEMONNIER. L'implantation du salon à cet endroit permet d'y faciliter l'accès. Encore un commerce pour préserver les services du quotidien à nos concitoyens. D'ailleurs, la commune recherche un coiffeur ou une coiffeuse, motivé(e), qui n'aura qu'à investir dans des ciseaux et un peigne car c'est du clé en main. N'hésitez pas à le faire savoir dans votre entourage.

La mise en place d'un **chauffage à l'église**, suite à la visite de la commission départementale de Sécurité. Il avait été interdit d'utiliser le chauffage de l'église car il présentait un risque pour le public. Pour que ce projet aboutisse, nous attendons l'aval de l'Architecte des bâtiments de France et de la DRAC.

La mise aux normes d'**accessibilité** de la voirie et des espaces publics ainsi que celles des établissements recevant du public aura lieu courant 2018.

La réhabilitation de la **station d'épuration** est toujours d'actualité mais est devenue compétence de la CDC Domfront Tinchebray Interco. Je laisse à la CDC Domfront Tinchebray Interco, le soin de poursuivre ce projet.

Votre Maire,
Christian DEROUET

La Vie Communale

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

Le jury a visité les maisons inscrites pour le concours de fleurissement le 11 juillet, voici les résultats :

Maisons fleuries - balcons - pelouses

1) Mme Marie-Annick LEMERAY
2) M. Daniel MARY
3) M. Rémy BIZET
4) Mme Françoise DURAND
5) M. Guy LESELLIER – Mme Andrée ROMME ex aequo
7) Mme Yvette FICHET
8) Mme Marie-Josèphe SEIGNEUR
9) Mme Janine BISSON
10) Mme Thérèse VILLETTE – M. Jean-Marie MADELINE ex aequo
12) M. Rémi MADELINE – Mme Paulette CHAMPS ex aequo
14) Mme Odile GILLES
15) Mme Paulette ROULLIER - Mme Martine ANDRE ex aequo
17) Mme Andrée FORGET

Façades Fleuries

1)Mme Annick DEGRENNE
2) Mme Andrée PLET et Mme Pierrette LESCOUZERES ex aequo
4) Mme Sophie LESCOUZERES

Anciennes Fermes fleuries

M. Michel GENISSEL

Commerces

1) Le Grenier à Sel
2) Restaurant de l'Abbaye

Prix d'encouragement « Façades fleuries »

M. M . FASIKA - ASTIER

La remise des prix lors de la cérémonie des vœux du Maire.

ZONE BLANCHE DE TELEPHONIE MOBILE A LONLAY L'ABBAYE

Le Gouvernement a annoncé des dispositions engageant les quatre opérateurs de téléphonie mobile à déployer chacun 5000 points mobiles d'ici 2020 afin de couvrir toutes les « zones blanches ». L'amélioration de la qualité de réception dans les zones rurales figure dans les objectifs de cet accord.

Pour ce faire, le Conseil départemental de L'Orne réalise actuellement une enquête pour recenser les difficultés liées à la téléphonie mobile sur la Commune.

Les personnes qui rencontrent de telles difficultés sont invitées à le faire savoir en mairie au plus vite.

LE TOURISME A LONLAY EN PHOTOS

Le **03/08/2017** : Passage sur la commune d'un groupe de cavaliers, originaire du calvados, arrivant du viaduc de la Souleuvre en direction de Bagnoles en Normandie.

Halte, pour un groupe de Britanniques avec leurs voitures de sport le 27 octobre dernier.

Une barre de Grès qui façonne le territoire…

Lauréat d'un appel à projet de la région Normandie, le Parc naturel régional Normandie-Maine et le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie mettent en œuvre un projet de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du territoire : « Mortain-Domfront, une nature en Grès d'Union ».

Ce projet porte sur dix communes entre Mortain-bocage et Domfront-en-Poiraie, dont fait partie Lonlay l'abbaye. Ces communes ont pour trait d'union la barre de grès armoricain qui structure nettement le paysage.

© François Nimal – Conservatoire d'Espaces Naturels Basse-Normandie

Cette singularité est à l'origine d'une grande diversité de milieux naturels rares (landes, tourbières, zones humides…) favorable à la présence d'espèces remarquables. Celles-ci sont concernées par des « Plans de conservation », documents visant à préserver les espèces les plus rares et fragiles du territoire du Parc Normandie-Maine. Parmi celles-ci se trouvent les chauves-souris, l'Écrevisse à pattes blanches, des papillons de jours et des plantes en régression au sein du Parc, de la Région et parfois au niveau national.

Deux grands objectifs structureront ce projet jusqu'en mars 2019 :

- ⇒ Accompagner les propriétaires volontaires qui accueillent ces espèces rares et emblématiques en leur proposant des mesures de gestion appropriées et adaptées à leurs attentes, dans l'optique de préserver ce patrimoine
- ⇒ Promouvoir la richesse de ce patrimoine naturel du territoire auprès des élus, des habitants et des acteurs touristiques.

Le Parc et le Conservatoire proposeront alors des projets d'aide à la gestion, et potentiellement de restauration de milieux pour répondre à la problématique de régression de ces espèces qui feront l'objet de suivis naturalistes.

Plusieurs outils de communication permettant de mettre en valeur ce patrimoine seront réalisés : prises de vues des paysages en drone pour la réalisation de films, photographies esthétiques des espèces et des milieux naturels pour la réalisation de posters offerts aux habitants et aux visiteurs.

WANTED : la Moustache du gaulois !

© François Nimal – Conservatoire d'Espaces Naturels Basse-Normandie

Le Polypode du hêtre est une discrète fougère faisant l'objet d'un « Plan de conservation » sur le territoire du Parc Normandie-Maine. De petite taille (20 à 50 cm), elle a la particularité d'avoir à sa base deux pennes défléchies leur donnant une allure de moustache. Certains la surnomment ainsi la « Moustache du gaulois » !

Elle préfère les milieux ombragés et humides, et est donc localisée de façon très ponctuelle sur le territoire national. En Normandie, elle n'est présente que dans six communes à cheval sur le Domfrontais et le Mortainais, dont Lonlay-l'abbaye.

Si vous voyez cette fougère, n'hésitez pas à nous le signaler par mail (*yann.lozachmeur@parc-normandie-maine.fr* ou *w.arial@cen-bn.fr*) et idéalement adressez nous une photo. De nombreuses confusions sont possibles avec d'autres fougères, ou avec d'autres moustaches…

ADMR
la référence du service à la personne

Association ADMR de St BOMER les FORGES, CHAMPSECRET, LONLAY L'ABBAYE et ST CLAIR-DE-HALOUZE

L'union nationale des associations ADMR a suggéré aux associations locales d'organiser une journée d'animation au cours du mois de septembre 2017.

Roland Desdoits, président, et son équipe de bénévoles, ont eu l'idée d'organiser un quiz pour mieux connaître notre association de St Bômer.
Une trentaine de personnes ont participé le 20 septembre après-midi à ce moment récréatif agrémenté d'un goûter. Un quiz composé d'une dizaine de questions était proposé aux participants qui avaient la possibilité de trouver les réponses en consultant les panneaux, mis à leur disposition, retraçant la vie de l'association locale, le gagnant se voyant attribuer une invitation gratuite au repas poule au blanc organisé en 2018.

C'est Mme Suzanne CHEDEVILLE de St Clair de Halouze qui a gagné un repas « poule au blanc » dont la date est fixée au dimanche 22 AVRIL 2018.

L'ADMR rappelle ses missions :
apporter aide et soutien aux familles, proposer des services en fonction des demandes des personnes et de leur situation (préparation des repas, aide au lever, au coucher, repassage, ménage, courses),favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, avec une volonté d'être présents au plus près des personnes pour répondre à leurs attentes, et leur permettre de rester le plus autonome possible.

Les salariées et l'équipe de bénévoles de l'ADMR vous souhaitent une Bonne Année 2018

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES
Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES
Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – admr.stbomer@orange.fr
Siret : 78097401000016 – Agrément qualité n°2007-3-61-28

services à la personne personia

ADMR – Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées (L.129-1 du Code du Travail)
et autorisées (L313-1 du Code de l'Action Sociale et des familles), membre de l'UNAF et de l'UNIOPSS – Siret : 77568857100127

Informations Pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE–SAINT CLAIR DE HALOUZE
02.33.66.90.32
Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent

ETAT CIVIL DU 01 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2017

Naissances :

LACOULONCHE Vilhelm Camille Hugo le 02 juillet
SEURON Céleste Sophie Arwen le 03 juillet
MUSIAL OUDRY Kenzo Julien Christophe le 07 juillet
LABRIT Aloys Raphaël Gabriel le 21 août
BIAI Adam le 22 octobre
BIAI Imane le 22 octobre
LEBAUDY Quentin Paul Mathéo le 09 novembre
MAIZERAY Louis Thierry François le 10 novembre
MONSALLIER Adriana Amélie Karolina le 27 décembre

Mariages :

GRIPPON Julien et LENEVEU Emeline le 08 juillet

Décès :

CHESNEL Madeleine épouse GRAVIER le 03 août
VAUFLEURY Bernadette épouse BESNARD le 31 juillet
PASDELOUP Louis le 15 septembre
LELIÈVRE Jean le 15 novembre

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze *Appeler pour prendre RDV.*	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze *Appeler pour prendre RDV.*	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite *Nouvelle immatriculation* : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour remettre faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.
PACS (Pacte Civil de Solidarité)	Mairie du domicile	Convention de PACS Déclaration conjointe d'un PACS Acte de naissance -3 mois (Copie intégrale ou extrait avec filiation) Pièce d'identité	Gratuit	Pour un étranger, d'autres pièces seront à fournir pour constituer le dossier (Se renseigner en Mairie).

IMMATRICULATION DES VEHICULES

I - Quelles démarches sont disponibles sur internet ?

Sur le site https://immatriculation.ants.gouv.fr/ vous pouvez :

- Déclarer la cession d'un véhicule
- Déclarer l'achat d'un véhicule
- Demander un duplicata de certificat d'immatriculation
- Déclarer un changement d'adresse
- Réaliser une autre demande (catégories à choix multiples)

II - Comment faire ces démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

- Connectez-vous gratuitement sur le site https://immatriculation.ants.gouv.fr/ . Si vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez-vous rendre aux points et espaces numériques afin de pouvoir réaliser par vous même les téléprocédures. Des médiateurs sont néanmoins présent à ces espaces pour vous accompagner dans la réalisation de ces e-démarches.
- Au point numérique, situé à la cité administrative place du Général Bonnet à Alençon
- Aux espaces numériques : auprès des mairies et des maisons de services au public volontaires
- Ou bien, vous pouvez avoir recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur internet. Ils peuvent vous facturer le service rendu. Pour connaître la liste des professionnels habilités dans le département vous pouvez consulter : https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule

III – Des difficultés ?

Si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation des téléprocédures, vous pouvez contacter l'ANTS au 3400.

CDC DOMFRONT TINCHEBRAY-INTERCO

AMELIORATION DE L'HABITAT

Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) d'ici la fin du 1er trimestre 2018

Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de programme de rénovation de l'habitat privé réalisée par le bureau d'études CDHAT à la demande du GIP ADECO Pays du Bocage *(devenu depuis le 1er janvier 2017 : PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Bocage)*, il a été proposé de mettre en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) d'une durée de 5 ans sur les Communautés de Communes de DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO et d'ANDAINE-PASSAIS**.

Renseignement : Service Logement Communauté de Communes de DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO bureau de DOMFRONT : 18, rue Georges Clemenceau- 61700 DOMFRONT EN POIRAIE-Tél : 02-33-30-76-34-courriel : cdcservicelogement@wanadoo.fr

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour but :

- d'améliorer l'état des logements du parc privé
- résorber l'habitat indigne et dégradé
- réhabiliter les logements vacants
- améliorer la performance énergétique des logements (isolation, chauffage)
- développer une offre locative de qualité en adéquation avec les demandes spécifiques des populations et des niveaux de revenus
- d'adapter les logements aux besoins des personnes

Elle permet, sous certaines conditions, d'attribuer des **aides financières** incitatives **pour améliorer une résidence principale ou restaurer un logement destiné à la location.**

Les propriétaires qui auront des travaux d'amélioration de leur habitat à réaliser pourront se renseigner sur le dispositif des aides en vigueur lors des permanences qui seront mises en place sur le territoire.

ATTENTION : les travaux ne devront pas être commencés avant l'accord des subventions.

Le Coin des Associations

FOYER DE L'AMITIÉ

Le Foyer de l'Amitié, termine l'année 2017 en bonne forme.

Le 1 Juillet a eu lieu notre loto où 336 personnes ont tenté leur chance.

Le 14 septembre TINCHEBRAY a accueilli les ECC, 22 personnes se sont déplacées dont 7 de LONLAY .

Le mardi 19 Septembre la marche cantonale a eu lieu à CEAUCE 5 personnes de LONLAY sur 65 du canton ont pu faire de la marche et dégusté un très bon couscous.

Le 23 octobre le spectacle de MESSEI a été une belle réussite 15 personnes de LONLAY sur 28 du canton y ont participé.

Nos thés dansants ont toujours autant de monde et celui du 30 novembre a eu le succès habituel avec la remise d'un chèque de 300€ à l'association HANDI' CHIENS.

Le 14 décembre, le repas de Noel 120 personnes ont répondu présent et on apprécié le déjeuner concocté par le grenier à sel.

Notre assemblée générale a eu lieu le jeudi 11 janvier 2018 avec le renouvellement des cartes (**15€ par chèque**) et la dégustation de la galette des rois, les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Un séjour de 8 jours a été programmé du 11 au 18 juin 2018 dans le sud de la France à GRASSE exactement, avec de nombreuses visites (MONACO, NICE marché aux fleurs, CANNES, les GORGES DU VERDON etc...) il reste à ce jour quelques places de disponible, avis aux amateurs...

Un loto est également prévu pour le Dimanche 18 février après midi, venez nombreux tenter votre chance...

Les membres du bureau du Foyer de l'Amitié vous souhaitent une très bonne année 2018 !

Le Bureau

CHORALE CANTONALE des aînés ruraux L'ARC-EN-CIEL

Dirigée par Richard Berry, la chorale cantonale des aînés ruraux « l'Arc-en-Ciel » répète tous les mardis matins de 9H30 à 11h30 au CAL (derrière Bricolor) à Domfront (sauf pendant les vacances scolaires). Plusieurs concerts sont donnés dans l'année : les derniers en date le 28 novembre à la Résidence La Hamardière à Domfront, et le 15 décembre à Domfront dans le cadre des animations de Noël.

La chorale est ouverte à toutes et tous, les premières répétitions étant gratuites.

Pour tout contact, s'adresser au président Roland Desdoits (tel 0233376097).

ENTENTE SPORTIVE LONLAY - ST BÔMER

Une nouvelle saison est repartie officiellement depuis le 03 Septembre 2017, L'Entente Sportive Lonlay-St Bômer compte actuellement 104 licenciés.

Nous avons :

►Deux équipes U9 qui participent aux plateaux sur herbe et en salle.

►Une équipe U11 qui participe aux plateaux sur herbe et en salle ainsi qu'au Challenge.

►Une équipe U13 qui participe au critérium sur herbe, en salle et au Challenge.

Nos quatre Féminines ont participé aux détections du Parcours de Performance Fédéral à Argentan et Sées ; deux ont été sélectionnées pour les satges de perfectionnement au niveau départemental: Jade DELPRAT et Louise BI-ZET qui ont effectué le premier à Alençon.

Nos garçons (nés en 2005) ont, eux aussi, participé aux détections du Parcours de Performance Fédéral à Messei.

Pour les Jeunes, le foot c'est : « un plaisir, s'amuser en jouant (matchs et jeux), être avec les copains, des erreurs qui sont source de progression et la confiance qui favorise l'apprentissage ».

►Deux équipes Seniors : La A qui évolue en D3 et la B en D4, toutes deux sur un championnat annuel.

Actuellement, l'équipe A est 1ère de son groupe et l'équipe B 9ème de son groupe.

Les deux premiers de chaque groupe accéderont au niveau supérieur pour la prochaine saison.

L'équipe A a participé : - à la Coupe de Normandie, éliminée au 3ème tour par Les Léopards St Georges 1 (équipe en R3, trois divisions au-dessus) sur le score de 3 à 1 ; un très beau match (voir photo).

- au Challenge Départemental et éliminée par SS Domfrontaise 2 sur le score de 4 à 2.

- actuellement en Coupe Henri Sillière.

L'équipe B a participé au Challenge Michel Portier et a été éliminée au 2ème tour par Putanges US 2 sur le score de 3 à 1.

Bonne fin de saison à toutes nos équipes.

Les activités de la saison :

•Le samedi 09 Décembre 2017 (à la place de Janvier 2018), c'était la soirée couscous à la salle de St Bômer. Soirée fort sympathique et conviviale. Un grand merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

•Le dimanche 25 Février 2018, ce sera le traditionnel Déjeuner aux Tripes à la salle de Lonlay.

•Le samedi 21 Avril 2018, nous organiserons un loto à la salle polyvalente de Lonlay. Un loto spécial bons d'achats, avec mini 12 et loto perso, animé par Roselyne.

•Une sortie au Stade Michel D'Ornano à Caen, pour nos Jeunes, est en prévision pour le printemps.

•En fin de saison le Tournoi de sixte à Lonlay.

Nos Meilleurs Voeux à toutes et à tous pour l'année 2018.

Amicalement Foot.

Le Bureau

APE LONLAY—ST BÔMER

Nouveau Bureau Élu

Présidente : Nadège LEBRUN
Secrétaire : Aurore AUVRAY
Trésorière : Isabelle NESTOR

Vice-présidente : Karène HUBERT
Secrétaire adjointe : Laëtitia GESLIN
Trésorière adjointe : Emeline GRIPPON

Soirée Jambon au Cidre

La traditionnelle soirée Jambon au Cidre, au profit des écoles, a eu lieu le samedi 27 Novembre. Tous les convives ont pu déguster un délicieux repas et s'amuser jusque tard dans la nuit. De nombreux lots étaient à gagner au cours de la soirée avec une Tombola qui a remporté un grand succès.

Marché de Noël

Vendredi 15 décembre, dans la cour de l'école de Saint Bômer, s'est déroulé le marché de Noël, organisé en collaboration avec les institutrices. De nombreux stands étaient proposés : maquillage pour les enfants, photo avec le Père-Noël, vente de biscuits préparés par les enfants, bonbons et chocolats, récupération des tabliers commandés auprès des écoles, décorations de Noël diverses, cartes de vœux, buvette et restauration. À 19h30, les élèves de Saint Bômer nous ont chanté de très jolis chants de Noël. De nombreux visiteurs sont venus malgré le froid et la pluie.

Visite du Père-Noël à l'école

Comme chaque année, le Père-Noël a décidé de rendre visite à nos petits écoliers. La date était fixée au 22 décembre, dernier jour avant les vacances de Noël.

Le Bureau

ABI PÉTANQUE

Pour l'année 2017 le club compte 70 licenciés :
⇒ séniors masculins 49
⇒ séniors féminins 12
⇒ jeunes juniors, cadets et minimes 9

Le Club est classé 8ème sur 32 dans le département. Les joueurs ont participé à plusieurs Championnats : une équipe perd en 1/4 de finale du Championnat promotion.

Pour les féminines nous avons de bons résultats :
⇒ MARTIN Nadia et HIAUMET Brigitte perdent en 1/2 finale du Championnat de l'Orne à Briouze.
⇒ HIAUMET Brigitte perd en finale du Championnat de ligue à Tinchebray.

Les jeunes ont participé à plusieurs Championnats :
⇒ en doublette DANJOU Antoine et PINCHON Cyprien perdent en 1/2 finale du Championnat de l'Orne au Mêle sur Sarthe minime.
⇒ En triplette DANJOU Antoine, PINCHON Cyprien et BARRE Romane gagnent le concours B minime.
⇒ Les cadets BERGERON O, LAUNAY D. et un joueurs de Sées gagnent le concours B.
⇒ En tête à tête, BARRE Romane perd en 1/2 finale du Championnat de l'Orne minime et BERGERON Océane perd en 1/2 finale en cadet.

Le Club participe à divers Championnats par équipes : séniors hommes 3ème; femmes 3ème et vétérans 2ème.

Concours officiels pour l'année 2018 à Lonlay L"Abbaye :
⇒ Triplette séniors le 24 mars
⇒ Doublette hommes et femmes le 06 octobre
⇒ Vétérans 5 concours à Lonlay les mercredis : 28 février, 11 avril, 25 avril, 18 juillet, et 12 septembre.
⇒ Un concours doublette ouvert à tous aura lieu en juillet date à déterminée et pour le tête à tête du club, pas de date fixée à l'heure actuelle.

La club remercie la commune de Lonlay pour la subvention qu'elle nous a octroyée, ainsi que les établissements Lebaudy machines agricoles pour les polos offerts aux joueurs.

Bonne année sportive et meilleurs vœux pour l'année 2018 à tous les adhérents du club.

Le secrétaire

Pour les personnes désirant pratiquer la pétanque
S'adresser au secrétaire du club :

M. Francis GUERIN
10 route du stade
61700 LONLAY L'ABBAYE

COMITÉ DES FÊTES

La fête communale a débuté le samedi 26 Août 2017 avec comme l'année précédente un concert en 2 parties, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice. Le lendemain, dimanche 27 Août 2017, 170 exposants été présents pour le vide grenier.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 9 février 2018 à 20h30 à la Mairie. Les personnes souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenues.

Pour cette nouvelle année sont programmés :

-le dimanche 1er juillet 2018 la randonnée pédestre

-Le samedi 25 Août et le dimanche 26 Août 2018 auront lieu la fête et le vide grenier.

Le comité des fêtes en profite pour vous souhaiter une très bonne année 2018.

« LA PASSION »

PAR LES PAROISSIENS D'AMBRIERES

La troupe " les passionnés", constituée d'acteurs issus essentiellement des paroisses d'Ambrières, Mayenne et Lassay, jouera la "Passion du Christ" le samedi 17 mars 2018 à 20H30 à l'église St Julien de Domfront. Cette troupe tourne avec ce spectacle depuis maintenant 5 ans.

La troupe recherche des figurants qui n'auront donc à faire que de la figuration, pas de texte à dire (ou 1 mot ou 2 pour certains), et seront en tenue, sur "scène" ou parmi les spectateurs : une répétition est prévue à 17H, juste avant le spectacle.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe "d'acteurs" et vivre ensemble cette belle aventure, que vous soyez adultes, jeunes, enfants, croyants ou non..., vous pouvez contacter Jean Charles LELOUVIER au presbytère de Domfront (tél 0662275521).

Par ailleurs, des tenues doivent être fabriquées pour le spectacle : un atelier de couture va être mis en place pour l'occasion...Pour participer à ces travaux de couture, rendez-vous le mercredi 21 Février à 14H au Presbytère.

Et si vous souhaitez être spectateur , prenez note de la date : le samedi 17 mars 2018 à 20H30 à l'Eglise St Julien à Domfront-en-Poiraie.

Ecole primaire publique

Les quatre classes ont repris les bancs de l'école, c'est reparti pour une année !

⇒ 18 CE1 avec Mme Deniaux et M Baudin
⇒ 18 CE2 avec Mme Rodigues
⇒ 23 CM1 avec Mmes Lechevallier et Boulent
⇒ 18 CM2 avec Mmes Langevin et Machecler

Cette nouvelle année scolaire est riche en projets ! Toutes les classes se sont grandement investit lors de la semaine du goût avec des activités en tout genre, telles que la dégustation de produits étrangers, la découverte d'expressions françaises sur les fruits, ils se sont laissé trompés par leur sens, dans une dégustation de boissons colorées, ont découvert plusieurs épices, et bien d'autres…

L'école a aussi activement participé à la journée du sport le mercredi 27 septembre, lors de laquelle, les élèves ont participé à des olympiades ; ainsi que la journée de lutte contre le harcèlement, pendant laquelle, ils ont été sensibilisé aux différentes formes de violence.

L'école s'est investie encore une fois dans le Téléthon, elle a récolté presque 300€. L'équipe enseignante félicite les enfants qui s'y sont donnés lors de la course du muscle.

Cette année, les CM2 se sont largement fait remarquer au cross du collège : Nolan Bidault est arrivé 3e chez les garçons et Candice Lebaudy, Lola Join et Eloïse Roussel ont occupé les trois premières places du podium féminin. Félicitations !

En mars-avril, l'école recevra aussi, une artiste en résidence, Clara Chotil, architecte. Elle échangera avec les élèves, sur son travail, et mènera un projet avec les CM.

Prochain rendez-vous à noter :
Vente de gâteaux, toutes les trois semaines, pour financer les projets.

Ecole maternelle publique

Une nouvelle année scolaire pour les enfants de Lonlay-l'abbaye et St-Bômer

4 septembre, rentrée des classes pour les 77 élèves de l'école. Cartables au dos, certains ont repris leurs petites habitudes quand d'autres ont fait leur première rentrée dans une classe qu'ils avaient pu découvrir avec leur parent au mois de juin. Les maîtresses Maud Nicole et Charlène Lebeurrier ont accueilli les élèves de TPS et PS, Micheline Bergue les MS, Manuella Georget avec l'aide de Maud Nicole (décharge de direction) les GS et Dominique Guillotin les CP. Parmi les nouveautés mises en place cette année, il y a eu l'inauguration de la nouvelle garderie par les enfants. Claire, spacieuse et offrant des espaces de jeux variés, la salle de garderie redevient salle de sieste des petits les après-midis. Cette année, les moyennes sections qui en ont besoin peuvent également profiter d'un temps de repos l'après-midi.

La chorale dans l'abbatiale ayant connu un franc succès en mai dernier, elle sera reconduite cette année. Ainsi, de la maternelle au CM2, les élèves présenteront des chants sur le thème du développement durable le **vendredi 20 avril** dans l'abbatiale du village.

En attendant de se retrouver autour de ce projet au printemps prochain, les élèves des deux écoles du RPI Lonlay-St Bômer ont participé au Téléthon le vendredi 8 décembre. La météo fraîche et capricieuse a conduit les maîtresses à modifier la course du muscle initialement prévue autour de l'abbaye. C'est finalement dans la salle de motricité que les enfants ont réalisé des performances gymniques avant de se retrouver autour d'un chocolat chaud offert et servi par les membres de l'APE avec pour accompagnement des petits biscuits offerts par la Biscuiterie.

Solidarité et projet commun encore une fois pour les deux écoles avec le marché de Noël qui a eu lieu le vendredi 15 décembre à St-Bômer. Gâteaux et biscuits confectionnés par les élèves de St-Bômer devenus pâtissiers, emballages et boîtes à biscuits décorés par les élèves de Lonlay devenus petits artistes.

Parmi les autres activités et projets depuis la rentrée des classes, il y a eu la piscine pour les élèves de CP qui, accompagnés par les CE1 et CM2 de St-Bômer, ont pu bénéficier de 10 séances d'initiation à la natation. Le mercredi 6 décembre, les TPS-PS et les GS ont partagé ensemble un moment de poésie à la médiathèque du village où le spectacle *Gri-Gri ou la fabuleuse histoire d'un escargot tout gris*, de la compagnie Passeurs de rêves, leur a été présenté. Ce spectacle gratuit leur a été offert par la médiathèque de Domfront. Le 22 décembre, le Père Noël a été gentiment invité par les membres de l'APE. Chargé de cadeaux et friandises, il a fait le tour des classes pour le plus grand plaisir des enfants.

Dès le mois de janvier, d'autres animations riches et variées auront lieu pour les enfants entre cinéma, spectacle dans l'école ou dans les villages environnants, des sorties scolaires et la chorale où les enfants vous attendront nombreux pour les écouter !

L'équipe enseignante

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD - Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER

Absent : Jean-Pierre FOUCHER

Pouvoirs : M. Jean-Claude COQUIO a donné pouvoir à Mme Laetitia GESLIN

M. Nicholas BROTCHIE a donné pouvoir à M. Christian DEROUET

M. Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Mme Vanessa FOURRÉ

Secrétaire de séance : Jacqueline GUÉRIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir la demande de DETR pour un centre de télétravail (Installation d'un Espace numérique) et l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte de la voie verte du Bocage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

1- Levée de constructibilité de permis d'aménager de la CDC Domfront Tinchebray Interco (Parc d'activités)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de Permis d'Aménager a été déposée par la CDC Domfront Tinchebray Interco le 02 juin 2017 pour la réalisation de construction d'un parc d'activités sur les parcelles cadastrées n° AS 156, 157, 160 et 161 au lieu-dit « La Logerie » à Lonlay L'Abbaye pour une contenance de 37 210 m².

Ces parcelles qui sont situées en bordure du domaine du réseau routier départemental, en sortie d'agglomération sur la RD n° 22, sont desservies par tous les réseaux et considérées comme situées en dehors des parties actuellement urbanisées de la Commune.

D'autre part, la commune ne dispose plus de zone d'activité appropriée au développement économique.

Peuvent toutefois être autorisées en dehors des parties urbanisées de la commune, les constructions ou installations sur délibération du conseil municipal, si celui-ci considère un intérêt pour la commune, en particulier pour maintenir et augmenter la population active.

De plus, la commune connaissant une baisse de la population de 20 habitants par an depuis 10 ans et luttant contre la désertification, le conseil municipal a donc décidé de remédier à ce problème de première importance :
- en développant l'activité économique par la création d'un parc d'activités,
- en fixant le prix des parcelles du Lotissement Le Grand Jardin à 1 € le m² afin d'être attractif pour de jeunes couples et assurer ainsi le maintien de l'école. Sur les 11 terrains du lotissement, en 6 mois, la commune n'a plus que 3 terrains à vendre.
- en assurant le maintien de la population pour contribuer au soutien des activités commerciales et artisanales,
- en développant les services du quotidien comme la station-service communale, le distributeur de billets et dernièrement l'aménagement de la boulangerie bar tabac.

Ce projet de construction n'impacterait pas l'activité agricole puisque les parcelles sont situées dans le prolongement de l'agglomération et se trouve dans une enclave tout près d'un carrefour et difficilement exploitable. De plus, tous les réseaux sont à proximité des parcelles.

Pour ne pas trop diminuer la surface agricole des parcelles, la superficie destinée à la construction du parc d'activités a été diminué au maximum.

Le conseil municipal doit donc examiner si l'intérêt de la commune justifie qu'il soit dérogé, en application de l'article l 111-4 4° du code de l'urbanisme à la règle dite de « constructibilité limitée ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal considérant que :
- la demande de permis d'aménager concerne un terrain situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune,
- ce terrain est desservi par les équipements publics : eau, électricité, voirie.
- cette construction ne porterait pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique et elle n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 du code de l'urbanisme. Les parcelles comme cela résultent du plan cadastral situé à proximité immédiate d'au-

tres parcelles construites qui forment un ensemble homogène dans un ensemble constitué de plusieurs hameaux,
- les parcelles concernées par le projet de construction se situent en prolongement d'une propriété construite et à l'angle de 2 voies de circulation. L'implantation d'un parc d'activités à cet endroit ne serait pas de nature à porter atteinte aux espaces naturels et à vocation agricole.
- un permis d'aménager sur ces parcelles irait dans le sens des intérêts de la collectivité notamment en participant au maintien et au développement de la population active sur la commune, en étant susceptible de dynamiser la population actuelle, en freinant le déclin démographique des territoires ruraux et en permettant de maintenir l'école et les commerces locaux.
- DEMANDE que soit délivré un permis d'aménager positif à la CDC Domfront Tinchebray Interco pour la construction d'un parc d'activités sur le terrain ci-dessus désigné sous réserve du respect des dispositions du Règlement National d'Urbanisme.

2- Demande d'aide départementale et d'aide régionale à l'investissement pour la maîtrise de la demande énergétique dans le cadre de l'aménagement d'un espace mutualisé de services au public

Monsieur le Maire expose :

L'ancien Presbytère a été laissé libre par la paroisse au 31/12/2015,

Par délibération en date du 29 mars 2016 le conseil municipal a décidé de l'aménager en espace mutualisé de services au public (salle de télétravail, bureau d'accueil public et associatif, mairie) afin de maintenir et développer les services au public en milieu rural.

Le coût total de cette opération est estimé à 388 925.00 € HT mais dans le cadre de l'amélioration thermique et politique énergie 2017, l'estimatif des travaux s'élève à 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, considérant que ces travaux ont pour but d'améliorer les performances thermique et politique énergie 2017 :
- charge Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide départementale et une demande d'aide régionale pour ce projet,
- autorise M. le Maire où ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à ce projet figurent au BP 2017 - C/2313-100025

3- Adhésion et retrait des Communes du SMICO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- émet un avis favorable aux adhésions des communes Nouvelles de : Moult Chicheboville, Isigny sur Mer, Valambray, ainsi que les Communes de Isigny-Grandcamp Intercom, Estrée la Campagne, Grandcamp-Maisy, Rots, la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, la CDC Andaine-Passais, le SIA Saint Loup-Crevecoeur, le SIVOM des 3 Vallées.
- émet un avis favorable au retrait des communes de : Anceins, Couvains, Fervaques, Heugon, La Ferté Fresnel, Mortrée, Saint Nicolas des Laitiers, Méry-Corbon, Moult, La Fresnaie Fayel ainsi que de la CDC de Bocage de Passais, CDC du Pays d'Andaine, CDC du Pays Fertois, CDC du Pays du Haras du Pin et le Syndicat Equestre Bagnoles-Saint Michel.
- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4- Avis sur des dossiers soumis au droit de préemption urbain

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'après la dernière réunion de conseil deux dossiers de droit de préemption urbain sont parvenus en Mairie. Le premier concernant un bien situé 10 Rue St Nicolas et le second concernant un bien situé 1 Lotissement du Clos.

Afin de ne pas retarder ces dossiers et n'ayant pas de projet sur ces biens, il a pris la décision, en accord avec ses adjoints, de renoncer à exercer le droit de préemption, le Conseil Municipal prend acte.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un autre dossier soumis au droit de préemption urbain pour un bien situé 16 Le Clos va arriver en Mairie dans quelques jours.

Afin de ne pas retarder la vente, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

5-Dévolution des marchés subséquents carburant - Station-service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 août

2017 pour étudier les propositions des fournisseurs retenus pour l'attribution des marchés subséquents. La commission d'appel d'offres propose :
- Rossi Carburants
- Bolloré Energy
Attributaire des marchés subséquents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés subséquents à :
- Rossi Carburants
- Bolloré Energy
pour la durée du marché, soit jusqu'au 05 Septembre 2018, reconductible trois fois.

6- Attribution des logements locatifs sociaux impasse du Moulin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les logements sociaux situés 1, 2 et 3 impasse du Moulin sont loués de la façon suivante :
- M. HUBERT Jean pour le Logement N°1 pour un loyer mensuel de 250.37 €
- Mme ROUDAUT Marina pour le logement N°2 pour un loyer mensuel de 175.79 €
- Mme LETOURNEUR Anne pour le logement N°3 pour un loyer mensuel de 208.27 €

avec un dépôt de garantie égal à un loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de ces attributions locatives.

7- Etude de mise en place d'un chauffage dans l'Abbaye

M. Le Maire rappelle que suite à la visite de la sous-commission départementale de sécurité du 04 janvier 2017, il avait été interdit d'utilisé le chauffage de l'église car soit disant il présentait un risque pour le public.

Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de la part d'administrés pour rétablir le chauffage de l'Abbaye.

M. Le Maire laisse la parole à M. Lautour qui s'est chargé d'étudier les possibilités s'offrant à la commune pour rétablir le chauffage de l'abbaye sans risque pour le public.

M. Lautour explique au Conseil Municipal qu'il a reçu deux propositions mais qu'il s'agit de 2 types de chauffage différents et que le coût n'est pas le même.

L'offre de l'entreprise Systectherm propose l'installation de radiateurs infrarouges sombres pour un coût de 410 € HT par radiateur soit un coût de 35 260 € HT pour les 86 radiateurs de l'Abbaye auquel il convient de rajouter des frais d'installations.

L'offre de l'entreprise Delestre Industrie, propose un chauffage par panneaux radiants sur mâts pour un montant de 21 281.95 € HT soit 25 538.34 € TTC installation comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Delestre Industrie pour un montant de 21 281.95 € HT soit 25 538.34 € TTC. (Il convient de voir avec l'Architecte des Bâtiments de France avant d'engager les travaux).

Les crédits nécessaires sont portés au B.P 2017.

8- Demande de DETR Centre de télétravail

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'il a été reçu le 22 mai dernier par Mme le Sous-Préfet. Lors de cet entretien, M. Le Maire lui a fait part des projets de la Commune, comme la révision et la transformation de notre POS en PLU, la construction d'une zone d'activités, l'aménagement d'un espace mutualisé de service au public et plus précisément l'installation d'un espace numérique.

Mme le Sous-Préfet a demandé à M. Le Maire si la commune avait pu compter sur le soutien des services de l'Etat. M. Le Maire a répondu que ces services compliquent souvent les tâches des communes plutôt que de leur venir en aide.

M. Le Maire ajoute que cet entretien a été bénéfique, la commune a reçu un courrier de la part de Mme le sous-préfet en date du 30 août, indiquant qu'il est possible de faire une demande de DETR afin de financer les dépenses d'équipements liées à l'installation de cet espace numérique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'installation d'un espace numérique et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de D.E .T.R. pour ce projet.

9- Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la voie verte du Bocage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa demande de retrait, Domfront Tinchebray Interco n'est plus membre du syndicat mixte de la voie verte du Bocage. Ce retrait a été acté par arrêté préfectoral du 27 juillet 2017.

Le retrait étant acté, notre commune se trouve à nouveau investie de cette compétence et peut la transférer au syndicat mixte de la verte du Bocage par une procédure d'adhésion en vertu de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté préfectoral portant adhésion de la commune ne pourra être pris que lorsque les conseils municipaux membres se seront prononcés dans les conditions de majorité requise. Le Conseil de chaque commune membre dispose, pour se prononcer sur cette adhésion, d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de la commune ou au président de la communauté de communes. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- de demander son adhésion au Syndicat Mixte de la Voie Verte du Bocage,
- de désigner M. DEROUET Christian, membre titulaire et Mme GESLIN Laëtitia, membre suppléant, pour représenter la commune auprès du syndicat.

10- Lancement d'une consultation pour travaux d'accessibilité.

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de subvention de DETR pour les travaux d'accessibilité Handicapés a été déposé avec un estimatif de 37 670.88 € HT, il a reçu un avis favorable pour un montant de 15 068.00 € HT.

Après toutes ces informations, M. Le Maire précise qu'il convient par conséquent de lancer une consultation auprès d'entreprises pour réaliser ces travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer une consultation auprès d'entreprises pour effectuer les travaux d'accessibilité Handicapés.

11- Questions diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis avait été demandé pour divers travaux électriques dans les différentes classes à l'école maternelle auprès de l'Entreprise EJS. Le devis s'élève à 2 547.00 € HT soit 3 056.40 € TTC.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un reportage sur Lonlay l'Abbaye sera publié dans le Chasseurs français du mois d'Octobre.

Suite à la rediffusion du reportage sur la chaîne public sénat sur la commune de Lonlay, M. Le Maire fait lecture d'un e-mail d'une personne félicitant le conseil municipal pour sa créativité et sa ténacité pour mener à bien les différents projets communaux.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET M. Jean-Claude COQUIO - Laetitia GESLIN – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD - Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER - Nicholas BROTCHIE - Jean-Pierre FOUCHER

Absent : M. Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Mme Vanessa FOURRÉ

Secrétaire de séance : Samuel POTTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a un sujet qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'a pas été mis à l'ordre du jour à savoir l'étude du chauffage de l'abbaye. En effet, ayant reçu de nouveaux éléments sur ce dossier, Monsieur le Maire demande d'ajouter l'étude du chauffage de l'église à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ce point.

1. Dévolution du marché – Aménagement ancien presbytère en maison de service au public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 16 et 26 Octobre 2017 afin d'ouvrir puis d'analyser les offres concernant l'aménagement de l'ancien presbytère en maison de services au public sis Place Saint Sauveur en cette Commune.

Après analyse et attribution des notes en fonction des critères retenus à savoir prix 60% et valeur technique 40 %. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission d'appel d'offres.

Le montant du marché s'élève donc en totalité à **360 666.12 € HT** soit **432 799.34 TTC.**

2. Demande de DETR – Centre de télétravail

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, celui-ci l'avait autorisé à faire une demande de DETR pour l'installation d'un espace numérique – Centre de télétravail dans l'ancien presbytère. Cependant l'estimatif n'avait pas été communiqué, il convient donc de faire une demande de DETR pour un estimatif de 17 076.83 € HT soit 20 492.23 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve l'estimatif des travaux d'un montant de 17 076.83 € HT soit 20 492.23 € TTC pour l'installation d'un espace numérique,
- décide de demander une subvention DETR, au titre du cadre 2-2 « Projets favorable au développement économique et à la création d'emplois – Création d'un télécentre en milieu rural (télétravail) »
- approuve le plan de financement établi comme suit :

Désignation des travaux	SOURCE	Libellé de la subvention	Montant	Taux
Installation d'un espace numérique - Télétravail	Etat	D.E.T.R	17 076.83	60 %
	Total HT		**17 076.83**	
	TVA 20%		**3 415.40**	
	Total TTC		**20 492.23**	

- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous dossiers nécessaires à la poursuite du projet.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au B.P. 2018.

3. Consultation travaux d'accessibilité Handicapés

Lors de la précédente réunion, il a été décidé de lancer une consultation pour des travaux d'accessibilité handicapés.

Sur deux entreprises sollicitées,
- M. JOULAUX Christian de ST BOMER LES FORGES n'a pas répondu ;
- M. MAIZERAY Franck de l'entreprise EG MACONNERIE de LONLAY L'ABBAYE a répondu, pour un montant de 35 507.88 € HT soit 42 609.46 € TTC de travaux d'accessibilité Handicapés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise EG MACONNERIE, pour les travaux d'accessibilité handicapés, pour un montant de 35 507.88 € HT soit 42 609.46 € TTC et autorise M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatif à ce dossier. Un estimatif avait été réalisé pour un montant de 45 600 € € HT soit 54 720 € TTC.

Les crédits nécessaires seront portés au B.P. 2018.

4. Approbation du PLU sur la Commune de Lonlay L'Abbaye

Monsieur le Maire remercie M. LEGUEN du Cabinet INHARI pour sa présence et lui laisse la parole afin de présenter les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur.

M. LEGUEN expose au Conseil Municipal, les conclusions du rapport du Commissaire enquêteur en date du 28 Octobre 2017. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserves et recommandations suivantes :
- identifier les besoins non répertoriés dans le rapport de présentation en matière de transports et de déplacements et d'en fixer les orientations dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables).
- définir des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) sur l'ensemble des parcelles en zone U afin de fixer des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace.
- procéder à la mise à jour du document graphique concernant l'identification et la protection des haies bocagères puis la suppression du classement Espace Boisé Classé (EBC) de la Tourbière du lieu-dit La Tablère afin de pouvoir en assurer la restauration.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver les modifications suivantes :

Observations Commissaire enquêteur et Personnes publiques associés	**Décisions du Conseil Municipal**
Rapport de présentation :	
Présenter les autres scénarios démographiques et justifier celui qui a été retenu	Favorable : Actualisation du rapport de présentation
Procéder aux corrections diverses, visant la qualité rédactionnelle du rapport de présentation	Favorable
Mettre à jour les indicateurs de suivi	
Identifier les besoins en terme économique concernant la création de la zone 2AUz	Favorable Favorable : Compléter le Rapport de présentation en précisant que la zone 1AUz est occupée à 80 % avant même sa viabilisation. Des activités artisanales présentes historiquement sur le territoire souhaite se développer. Toutefois la collectivité a tenu compte du phasage des différentes opérations en classant en réserve foncière cette zone 2AUz. L'ouverture à l'urbanisation ne sera possible que si des besoins réels sont identifiés sur le territoire.
Indiquer modalités de concertation dans le descriptif de l'évaluation environnementale	Favorable
OAP : Définir des OAP sur l'ensemble des parcelles en zone U	Favorable : Instauration d'orientations d'aménagement et de programmation sur deux grandes parcelles situées sur le secteur Ub du Clos avec principe de densification.
PADD : les objectifs suivants : encourager l'isolation par l'extérieur des façades et utilisation de nouveaux matériaux ne sont pas traduits dans le règlement écrit	Favorable : dérogation introduite sur les espaces agricoles et naturels sur les implantations par rapport aux voies et limites séparatives.
PADD : Identifier clairement les besoins non répertoriés dans le rapport de présentation alors que stipulé à l'article 151-4 du Code de l'urbanisme, en matière de transports et déplacements et d'en fixer les orientations dans le PADD, en application de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme	Favorable : orientation précisée dans le PADD sur les transports et déplacements précisant l'objectif de réduire le transit de poids lourds dans le centre-bourg en réorientant les zones d'activité sur l'axe Domfront-en-Poiraie et Tinchebray Bocage

Règlement graphique :	
- reporter sur le règlement graphique les haies et arbres identifié dans le cadre des OAP (haie et arbres de haut jet en zone 1AU, haie au sud de la zone au sud de la zone)	Favorable : Haies et arbres de haut reportés sur le règlement graphique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- matérialiser le risque chutes de blocs sur le règlement graphique	Favorable : détermination d'une règle graphique sur le plan de zonage au 10000ème et au 2000ème avec prescriptions dans le règlement écrit de la zone U, A et N *« Dans la zone prédisposée au risque chutes de blocs, sont interdits toute nouvelle construction et extension. »*
- Identifier certains vergers recensés par le Parc naturel Normandie Maine	Favorable : identification de 50 ha de vergers au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme avec prescriptions dans le règlement écrit *« Vergers :* *Les surfaces de vergers identifiés sur le règlement graphique doivent être préservées. La coupe d'arbres identifiés dans un ensemble de verger peut être autorisé, à condition de conserver la surface de verger identifié sur le plan de zonage et de préserver une densité d'arbres équivalente. »*
Identifier chemins de randonnée à hauteur de Saint Nicolas (les Fontaines)	Favorable : Identification du chemin de randonnée sur le règlement graphique au titre de l'article L.151 -38 du code de l'urbanisme Défavorable : L'exploitation agricole située au contact de ce périmètre est déjà impacté sur 30 ha alors que ce captage n'a jamais été fonctionnel. La présence d'une servitude d'utilité publique protège déjà ce captage.
Ne pas reclasser en Ua la parcelle de 1290 m² située à l'ouest du bourg	Favorable : cette parcelle est reclassée en secteur Np
Procéder à la mise à jour du document graphique concernant la suppression du classement en espace boisé classé de la Tourbière du lieu-dit « La Tablère » et classement en secteur Np	Favorable : Suppressions EBC et classement en secteur Np
Classer les secteurs inondables du Grand Pré et de la Marette en secteur Np	Favorable pour le site de la Marette Sud
Résumé non technique :	
Dissocier le résumé non technique du rapport de présentation afin de lui donner une meilleure lisibilité	Favorable
Rappeler le contenu de l'Etat initial de l'environnement dans le résumé non technique	Favorable
Intégrer carte de localisation des projets dans la partie incidences des projets d'urbanisation	Favorable
Intégrer indicateurs et modalités de suivi	Favorable
Règlement écrit :	Favorable : Le règlement écrit est amendé sur les haies bocagères
Instaurer un principe de compensation à fonctionnalité égale posé pour l'ensemble des haies identifiées et non seulement pour les haies anti-érosives	Haies bocagères : *« Les éléments végétaux identifiés sur le règlement graphique doivent être préservés.* *L'entretien courant tel que la coupe à blancs est autorisée.* *Seule la suppression du système racinaire doit faire l'objet d'une déclaration préalable. La suppression du système racinaire est subordonnée à leur remplacement par des plantations d'essences locales sur un linéaire de substitution équivalent et respectant leur fonctionnalité originelle. »*

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Lonlay l'Abbaye aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de l'Orne, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme.

- décide d'instituer le droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines et d'urbanisations futures délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lonlay L'Abbaye, telles d'énumérées ci-après : Zones UA, UB, UZ, 1AU, 2AU, 1AUZ, 2AUZ. Le champ d'application du DPU de la commune de Lonlay L'Abbaye est identifié à l'aide d'un plan périmétral,

- **décide de donner Délégation au Maire** pour exercer, en tant que de besoin et en vue de réaliser une opération d'aménagement telle que définie par l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 21° du CGCT,

Conformément à l'article R151-52 7 ° du code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme,

Conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie, et mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.2131-1 du CGCT, la délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département en vue de devenir exécutoire.

- décide de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de Lonlay L'Abbaye en application de l'article R.42-12d du Code de l'Urbanisme ;

- **décide d'instituer le permis de démolir** dans les conditions définis par l'article R.421-28e du code de l'urbanisme et dans le secteur Ua du PLU en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme ;

- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à accomplir toutes formalités à cet effet.

5. Tarif de location Salle polyvalente - Extension

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la révision des tarifs de location de la salle polyvalente en février 2016, il a été omis de préciser que la partie « Extension » pouvait être louée au prix de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de location de la salle polyvalente pour la partie « Extension » pour un montant de 50.00 € seulement lorsque la salle est déjà louée pour les 1/3 ou 2/3.

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que comme le prévoit la loi, le rapport du diagnostic d'assainissement non collectif 2016 est à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

7. Aide financière – Comité Socio culturel et de loisirs du Domfrontais et Septembre Musical

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de :

- Comité socio culturel pour une élève de Lonlay L'Abbaye pour un montant de 165 € (3 trimestres à 55 €) ;

- Septembre musical pour le Concert du 10 septembre dernier pour montant de 2 090 €.

M. Le Maire ajoute que le remboursement de ces sommes a été prévu dans les attributions de compensation versées par la CDC Domfront Tinchebray Interco.

Cependant, M. Le Maire précise la subvention versée à Septembre musical n'aura lieu que tous les 2 ans car le concert a lieu une année à Domfront et une année à Lonlay L'Abbaye.

M. Le Maire ajoute que le montant de ces subventions ne dépassera pas le montant remboursé par les attributions de compensation de la CDC Domfront Tinchebray Interco et que l'âge de l'élève est fixé à 18 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 165 € au Comité socio culturel de Domfront en Poiraie et une subvention de

2 090 € à Septembre musical pour l'année 2017.

- de mettre ces subventions à l'étude lors du vote des subventions pour 2018.

8. Dissolution du Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray devenue la CDC Domfront Tinchebray Interco et suite au transfert de la compétence Assainissement collectif à cette même CDC, il convient dans un premier temps de clôturer le Budget Assainissement et de faire la réintégration dans le budget principal de la commune de Lonlay L'Abbaye. Puis dans un second temps, d'effectuer la reprise des résultats du budget assainissement au budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des points suivants :

1°) Clôture du budget annexe assainissement de Lonlay l'Abbaye et réintégration dans le budget principal de la commune de Lonlay l'Abbaye

Le conseil municipal décide de dissoudre le budget annexe « Assainissement de Lonlay l'Abbaye » au 01/01/2017.

Son actif et son passif détaillés dans la balance des comptes jointe en annexe sont réintégrés dans le budget principal de la commune de Lonlay l'Abbaye suivant le tableau de transfert.

Ces opérations de réintégration feront l'objet d'opérations d'ordre non budgétaires chez le seul comptable, au vu du tableau de transfert.

2°) Reprise des résultats du budget assainissement au budget principal de la commune

Le Conseil municipal décide de reprendre au budget principal de la commune, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget assainissement comme suit :

001 – Solde d'exécution reporté = 20 063,00 €

002 – Résultat reporté = 29 286,09 €

A cet effet, le conseil municipal autorise l'ouverture des crédits budgétaires suivants dans le budget principal de la commune :

Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
C/		Ligne 001	20 063,00 €
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
C/		Ligne 002	29 286,09 €

9. Mise à disposition du service Assainissement à la CDC Domfront Tinchebray Interco et conditions financières

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco au 1er janvier 2017, Monsieur Le Maire expose qu'il convient de mettre à disposition de la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, des subventions transférables ayant financé ces biens, des restes à réaliser ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés.

Enfin les excédents et/ou déficits du budget Assainissement peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions arrêtées par les communes et l'EPCI.

Concernant, ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes soient transférés en tout ou partie.

Afin que la Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuivre l'effort d'investissement, il a été convenu entre les 2 parties que la commune transférerait l'excédent de fonctionnement cumulé du Budget Assainissement constatés

au 31/12/2016, à hauteur de 29 286.09 € à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de transférer à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les résultats du budget Assainissement constatés au 31 décembre 2016 à hauteur de 29 286.09 € correspondant à l'excédent de fonctionnement cumulé du service assainissement au 31/12/2016 ;
- décide de régler à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les ICNE 2016 pour un montant de 1 750.70 € ;
- décide de transférer à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les restes à réaliser pour un montant de 1 559.70 € ;
- décide de conserver sur le budget de la commune le produit de redevance assainissement du second semestre 2016 pour un montant de 20 888.50 € ;
- décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les immobilisations nécessaires à l'exercice du service assainissement collectif ainsi que les droits et obligations afférents ;
- autorise M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relevant de ces décisions y compris le Procès-verbal de mise à disposition.

10. Mise à disposition de 2 agents de la Commune à la CDC Domfront Tinchebray Interco

M. Le Maire expose au conseil municipal que suite à la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray et suite à l'adoption des nouveaux statuts au 1er janvier 2017, la commune de Lonlay L'Abbaye doit mettre à disposition de la CDC Domfront Tinchebray Interco pour une durée de 3 ans, deux de ses agents, à savoir :
- M. TOUTAIN Gérard, agent de maitrise principal, en vue d'assurer les travaux d'entretien des terrains de l'espace d'accueil touristique situé autour du pressoir et de l'assainissement collectif sur la commune de Lonlay L'abbaye à raison d'un temps de travail de 170h/an ;
- Mme PELLOUIN Thérèse, adjoint technique principal de 2ème classe, en vue d'assurer des travaux d'entretien des salles de classe de l'école de Lonlay L'Abbaye à raison d'un temps de travail de 13h/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour M. TOUTAIN et Mme PELLOUIN ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

11. Location de la Maison située 2 rue St Michel

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au commencement des travaux pour l'aménagement du presbytère, il convient de mettre à disposition de M. THIRION, la maison située 2 rue St Michel afin de ne pas bouleverser son activité professionnelle qu'il exerce au 4 Place St Sauveur. La location de la maison aura lieu du 1er janvier au 30 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :
- de suspendre les loyers de M. THIRION pour le logement situé 4 Place St Sauveur ;
- de louer à M. THIRION la maison située 2 rue St Michel pour un loyer de 370.00 € du 1er janvier au 30 juin 2018.

12. Projet de Salon de coiffure

Suite au projet d'aménagement de l'ancien presbytère où la Mairie sera transférée, une réflexion quant à l'occupation des locaux de la Mairie a été faite.

En effet, le salon de coiffure existant cessera son activité fin 2018 pour cause de retraite et il est nécessaire de penser d'ores et déjà à son remplacement.

De plus, en créant ce salon à cet endroit la sécurité au niveau du stationnement sera améliorée.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide l'aménagement d'un salon de coiffure au rez-de-chaussée et d'un appartement dans les étages, dans les locaux actuels de la Mairie.
- décide de lancer les consultations pour :
  - L'appel d'offres maitrise d'oeuvre architecte
  - La mission de coordination sécurité prévention santé (CSPS)
  - Le diagnostic amiante et plomb avant les travaux.

13. Ingénierie 61 - Mission pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

Monsieur le Maire informe que l'état va cesser la mise à disposition de ses agents pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes au 1er janvier 2018 et qu'il existe plusieurs solutions :

⇒la commune instruit pour elle-même ;
⇒la commune confie son instruction une collectivité de son choix (CDC, autres commune) ;
⇒la commune confie son instruction à une agence départementale.

Considérant que l'agence départementale INGENIERIE 61 propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités territoriales leurs compétences en matière d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme tels que :

- ⇒ Certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir
- ⇒ Conseils auprès des élus dans le cadre de la préparation de projet
- ⇒ Conseil individualisé sur rendez-vous au demandeur sur la faisabilité de son projet et sur les formalités administratives nécessaires à sa réalisation
- ⇒ Assistance au chef d'exécutif dans le suivi des autorisations : déclarations d'ouverture de chantier, déclarations attestant achèvement et la conformité des travaux
- ⇒ Assistance dans le contentieux de l'urbanisme (construction sans autorisation, non-conformité, recours,…)
- ⇒ Veille juridique d'urbanisme

M. Le Maire précise que la prestation d'INGENIERIE 61 ne donne pas lieu à rémunération. La collectivité et l'agence assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations respectives, notamment les frais d'affranchissement des courriers envoyés par la collectivité aux pétitionnaires.

Après discussion, et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide :
- de confier à INGENIERIE 61 l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme,
- d'approuver la convention
- d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention.

14. Démolition du bâtiment de l'ancienne école des garçons Rue Chancerot – Amiante / Plomb / Mission CSPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne école des garçons en bordure de la Rue Chancerot se détériore.

Afin de diminuer les coûts d'entretien, Monsieur le Maire propose sa démolition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer un permis de démolition et de prévoir éventuellement, un Diagnostic Amiante et plomb et une Mission CSPS.

15. Convention et charte de fonctionnement du réseau de coopération « Les Médiathèques du Domfrontais »

Le conseil municipal de Domfront en Poiraie a adopté la convention et la charte de fonctionnement du réseau de coopération de lecture publique « Les médiathèques du Domfrontais » le 05 octobre 2017.

Toutes les communes de ce réseau doivent également adopter cette convention et cette charte.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention après y avoir apporté les modifications nécessaires.

16. Etude de mise en place d'un chauffage dans l'Abbaye

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu lieu de revoir les différentes possibilités de mode de chauffage de l'église car la puissance électrique est limitée à 34 Kwatt.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux entreprises ont été sollicitées pour le même type de chauffage.

L'offre de l'entreprise Delestre industrie s'élève à la somme de 21 453,00 € HT soit 25 743,60 € TTC pour une puissance de 30 Kwatt.

Le devis de l'entreprise BRM énergie s'élève à 16 696.00 € HT soit 20 035.20 € TTC pour une puissance de 24 Kwatt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise

Delestre industrie pour un montant de 21 453,00 € HT soit 25 743,60 € TTC pour une puissance de 30 Kwatt sous réserve de l'accord de l'ABF puis de la DRAC (au lieu de 24 Kwatt pour BRM énergie).

Le Conseil Municipal ajoute également que dans le cas d'un refus de l'ABF ou de la DRAC, l'offre de BRM énergie sera présentée.

Questions diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire de la CDC Domfront Tinchebray Interco du 10 juillet 2017, il a été décidé de diminuer l'attribution de compensation de Lonlay L'Abbaye de 10 383,00 € ce qui porte l'attribution définitive à 119 641,00 €.

La Commune de Lonlay L'Abbaye souhaite garder son indépendance dans la fixation de ses taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire explique que cette procédure est illégale et qu'il a pris contact avec des juristes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a possibilité d'être remboursé par l'Assurance de la Commune à hauteur de 700,00 €, pour une consultation si une procédure juridique venait à être engagée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter un rendez-vous auprès de la CDC et si cela n'aboutit pas, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire appel à un cabinet d'avocats spécialisé pour lancer une procédure juridique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 contre, autorise Monsieur le Maire à demander un rendez-vous auprès de la CDC et à lancer une procédure juridique si nécessaire.

M. Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur Nicholas BROTCHIE de l'Entreprise LP Sécurité de Lonlay pour faire part au conseil municipal de ses difficultés pour l'installation d'un atelier relais dans la future ZA de Lonlay.

En effet, suite au développement de sa société, M. BROTCHIE a étudié les différentes possibilités de construction correspondant aux besoins actuels de sa société mais a obtenu un refus de la CDC Domfront Tinchebray Interco, Après avoir exposé dans ce courrier plus en détail son projet, il fait donc part du déménagement de sa société dans une commune extérieure avec regret mais ne désespère pas de pouvoir s'y installer un jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision mais regrette que la CDC Domfront Tinchebray Interco n'ait pas mis tout en œuvre pour maintenir le développement économique sur la Commune de Lonlay L'Abbaye.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comice agricole va avoir lieu le 30 juin 2018 à Lonlay L'Abbaye. Il propose à Monsieur Jean-Pierre FOUCHER Conseiller Municipal et Agriculteur de se charger d'organiser ce Comice.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER répond qu'il va étudier cette organisation, Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de contact, il dirigera ses interlocuteurs vers M. Jean-Pierre FOUCHER.

Madame Isabelle LANGLOIS, Conseillère Municipale, fait part à l'assemblée de plusieurs demandes concernant les emplacements des camping-cars.

Monsieur le Maire répond que la Commune autorise déjà l'installation de camping-cars sur le Parking de la Salle Ste Thérèse.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs M. Jean-Claude COQUIO - Laetitia GESLIN – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Philippe LETONDEUR - Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER.

Absents excusés : Nicolas BROTCHIE

Christian DEROUET a donné pouvoir à Jean-Claude COQUIO

Natacha BOUCHARD a donné pouvoir à François LAUTOUR

Secrétaire de séance : Philippe LETONDEUR

1- Motion de l'AMRF sur l'Adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité en date du 1er Octobre 2017

Monsieur le Premier Adjoint fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,…

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats GénérEux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

2- Arrêté de nomination d'un coordonnateur communal et d'agents recenseurs pour le recensement de janvier à février 2018

La collectivité doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population.

Il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de recruter deux agents recenseurs.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il a désigné Mme Sophie FERT Coordonnateur titulaire et Mme Valérie LETISSIER, suppléante.

D'autre part, M. Le Maire a retenu les candidatures de Mmes Nadine LAUNAY, Valérie BIDARD et Thaïs TOURNEBOEUF pour effectuer le recensement.

M. Le Premier Adjoint ajoute qu'il est souhaitable que les réponses soient faites par internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de fixer comme suit la rémunération des agents recenseurs.

- la feuille logement : 1.13 euros
- le bulletin individuel : 1.72 euros.
- en outre les agents seront indemnisés des kilomètres parcourus selon les barèmes prévus par la loi.

3- Décisions modificatives – Budget Commune

M. Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépense d'investissement :

- C/ 2315 : - 20 000.00 €
- C/ 2315-OP 100023 : + 20 000.00 €
- C/ 2031-OP 100023 : + 1 300.00 €
- C/ 2031-OP 100022 : + 700.00 €
- C/ 2184 : + 2 000.00 €

4- Questions diverses

- M. Le Premier Adjoint fait lecture d'un courrier de Mme Ribeiro Nicole à propos du champ de M. DUOURG Alain et des branches d'arbres qui tombent dans le chemin communal.

Monsieur Le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal d'envoyer un courrier officiel à M. DUBOURG Alain. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

- M. Le Premier Adjoint avise le Conseil Municipal que la Réunion de chantier de l'Aménagement de l'Ancien Presbytère en maison de service au public a eu lieu le 12/12/2017. Le début des travaux est prévu pour la deuxième semaine de janvier 2018 avec une fin de travaux prévue aux alentours de la deuxième semaine de Septembre 2018.

- M. Le Premier Adjoint informe l'assemblée que la cérémonie des vœux du Maire est fixée au samedi 13 janvier 2018 à 15h00.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LONLAY L'ABBAYE VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VOEUX POUR 2018